

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

**PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE
POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA
CANDIDATURE AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR
TERRITOIRES D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION
EN SUD ALSACE**

Résumé : Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est portée candidate pour piloter un Programme d'investissements d'avenir « Territoires d'Innovation de grande ambition » (PIA-TIGA) « Champs du possible, villes du futur » en Sud Alsace. Elle a été retenue et doit maintenant faire évoluer son dossier pour pouvoir être sélectionnée et obtenir un levier de 40 millions d'euros à destination des exploitants agricoles, entreprises privées, centres de recherches, associations et concitoyens. La dimension du projet s'étendant à l'ensemble du Haut-Rhin, m2A a ainsi sollicité le Département, pour devenir membre du consortium de partenaires, participer techniquement au projet et financièrement à l'assistance à maîtrise d'ouvrage indispensable à la finalisation du dossier. Un projet de convention ci-joint définit les modalités de participation de chaque partenaire. L'aide maximale du Département pourrait s'élever à 20 000 €. La participation au consortium et au groupement de commandes a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture de l'Environnement et du Cadre de Vie en séance du 16 mars 2018.

La démarche du Programme d'investissements d'avenir « Territoires d'Innovation de grande ambition » (PIA-TIGA) vise à identifier, sélectionner et accompagner une dizaine de territoires, dans les étapes clés d'un projet de transformation ambitieux et fédérateur pour l'agriculture du futur, selon une stratégie clairement définie, en tenant compte des spécificités du territoire.

Dans le cadre de cette démarche, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a lancé en 2017 un Appel à Manifestation d'Intérêt auquel Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est portée candidate. La dimension du projet et les répercussions financières possibles s'étendant à l'ensemble du Haut-Rhin, m2A a proposé en août dernier au Département de faire partie du consortium, sollicitation à laquelle il a répondu favorablement.

Le dossier du PIA de m2A comprend 60 projets innovants qui ont été proposés par différents partenaires que sont le Département, l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), la Coopérative Agricole Céréalière (CAC), la Chambre d'Agriculture Alsace, l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA), ou encore des entreprises privées. En décembre, la candidature de m2A a été retenue parmi 24 collectivités sur 117 dossiers pour la 1^{ère} phase de l'appel à projets. Cette réussite permet d'ores et déjà d'obtenir 380 000 € pour démarrer des études de faisabilité de plusieurs actions du PIA.

- Le Département du Haut-Rhin a rédigé 3 fiches actions lors de la phase préalable du PIA et pourrait être partenaire dans leur mise en œuvre :
 - créer une filière biomasse locale au service du territoire, afin de favoriser les cultures sans intrant ;
 - mettre en place une filière herbe structurée « de la production au consommateur » en créant des labels d'excellence locaux (Largue, Doller et Ill) ;
 - réguler le cycle de l'eau avec mise en synergie des équipements et modélisation pour gérer de façon optimale les ressources.

Ces actions rentrent dans le champ de la convention d'autorisation de financements complémentaires avec la Région Grand Est concernant les aides agricoles. Leurs objectifs sont de répondre aux enjeux eau, biodiversité et cadre de vie.

La prochaine étape consiste, durant le 1^{er} semestre 2018, à affiner les projets avec l'ensemble des partenaires concernés. L'assistance de cabinets spécialisés est indispensable à la présentation de la candidature m2A et constitue une exigence de la CDC pour la crédibilité du dossier. Si m2A est retenue lors de la 2^{ème} phase de l'appel à projets, la CDC pourrait financer l'ensemble des actions du PIA à hauteur de 40 millions d'euros, levier financier non négligeable en matière d'investissement local.

- Intérêts de ce PIA pour le Haut-Rhin
 - Il s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement durable du Conseil départemental ;
 - Il est une chance pour le Haut-Rhin en matière d'innovation et d'investissement agricole ;
 - Il permettra l'accompagnement des entreprises agricoles, qui malgré leur secteur en crise, souhaitent investir dans l'avenir ;
 - Il est complémentaire de la politique menée par le Département depuis plus de 15 ans, pour maintenir et promouvoir l'agriculture locale de qualité, notamment dans le cadre des GERPLAN ;
 - Il s'agit d'une opportunité à saisir pour positionner l'abattoir départemental au cœur de ces projets d'avenir qui permettront d'en conforter l'importance et la pérennité.

Afin de poursuivre la démarche, m2A sollicite aujourd'hui les membres du consortium, pour participer financièrement à l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la finalisation du dossier sous la forme de la création d'un groupement de commande.

Un projet de convention intitulé « convention pour la réalisation de prestations d'accompagnement à la candidature au PIA-TIGA « Champs du possible, Villes du futur » en Sud Alsace » a été rédigé, afin de définir les modalités de participation de chaque partenaire au groupement de commande.

Le marché d'accompagnement s'élève à 210 000 € (accompagnement méthodologique, étude technologies/débouchés, étude business models), la participation maximale du Département pourrait être de 20 000 €.

Au regard des éléments précédents, il est proposé à la Commission Permanente :

- de valider officiellement la participation du Département au consortium PIA – TIGA « Champs du possible, Villes du futur » en Sud Alsace,
- d'approuver, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le recours à un groupement de commandes comme mode de collaboration entre Mulhouse Alsace Agglomération, coordonnateur du groupement, et les différents partenaires publics concernés (dont le Département), dans le cadre de la réalisation de prestations intellectuelles d'accompagnement des acteurs impliqués à l'occasion de la formalisation de leur candidature au programme d'investissements d'avenir – territoires d'innovation de grande ambition (PIA-TIGA) « Champs du possible, Villes du futur » en Sud Alsace ci-jointe au rapport,
- d'approuver, en conséquence, la nouvelle convention constitutive de groupement de commande correspondante, ci-jointe ;
- de confier au coordonnateur la mission de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire de l'accord-cadre correspondant ainsi qu'à la passation, la conclusion et l'exécution des bons de commande ;
- de valider le fait que le coordonnateur du groupement prendra à sa charge les frais matériels et qu'il ne percevra aucune rémunération pour l'exécution de ses missions de mandataire ;
- de valider le montant des besoins du Département dans le cadre du groupement précité arrêté à la somme maximale de 20 000 €. Les crédits seront imputés au Programme C751, Chapitre 65, Fonction 738, Nature 6568,
- de m'autoriser à signer la convention constitutive de groupement précitée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT